

L'INNOVATION DANS LE LOGEMENT SOCIAL RÉCOMPENSÉE

Les prix de l'innovation du logement social 2023 ont été remis cette année à des projets portés par les bailleurs France Loire et 3F Centre-Val de Loire, pour leur innovation technique et la sobriété foncière et l'intégration urbaine qu'ils représentent.

Dans le cadre du Programme Local de l'Habitat, Orléans Métropole soutient la production de logements sociaux à travers, notamment, des aides financières qu'elle apporte aux projets de création et de rénovation réalisés sur le territoire. Dans ce cadre et pour mettre en valeur les initiatives locales des bailleurs sociaux, le prix de l'innovation du logement social a vu le jour en 2018.

Le prix de l'innovation du logement social vise à valoriser des démarches collaboratives et participatives qui contribuent à faire une ville plus ouverte, plus durable et diversifiée. Deux catégories ont été créées :

- Conception technique de l'opération : les innovations technologies, techniques et architecturales relatives à la conception du bâtiment, au mode de réalisation, aux matériaux de construction visant à atteindre divers labels sont examinés.
- Gestion sociale : qui distingue les innovations sociales permettant de développer des services novateurs en phase avec les usages et les évolutions sociétales, grâce à de nouveaux partenariats.

Cette année, pour la 6ème édition, deux bailleurs se sont distingués : France Loire dans la thématique "innovation technique" et 3F Centre-Val de Loire, pour une mention spéciale pour la sobriété foncière et intégration urbaine.

Lauréats :

Prix de l'innovation technique

- FRANCE LOIRE, pour la construction de 24 logements collectifs et une salle commune rue Simone Veil à Semoy.



Ce programme comprend 8 PLAI et 16 PLS, avec au rez-de-chaussée, une salle commune, 3 T2 et 1T4 avec jardins privés. Chaque étage dispose de 4T2, 5T3, 1T4 et leurs balcons. Ce projet répond à plusieurs enjeux écologiques, économiques, techniques et sociaux et traduit une conception bioclimatique, par l'intégration des matériaux biosourcés, par la réduction de l'imperméabilisation des sols, la végétalisation de la toiture, le recours à un système de production de chauffage excluant l'énergie fossile (pompe à chaleur individuelle air/eau), la diminution de l'impact carbone du bâtiment, l'amélioration du confort d'été et la qualité de l'air.

Mention spéciale pour sobriété foncière et intégration urbaine

- 3F Centre-Val de Loire, pour la construction de 40 logements locatifs, d'une crèche et de locaux d'activités rues du Faubourg de Bourgogne, Bellebat et Cordier à Orléans.



Ce programme s'articule autour de deux principaux usages : logements, pour moitié destinés aux séniors, et services (une crèche et deux locaux d'activités qui visent prioritairement à accueillir une offre de soins médicaux et/ou paramédicaux de proximité). Le jury a souhaité souligner l'effort du maître d'ouvrage 3F Centre-Val de Loire pour la sobriété foncière, le programme étant réalisé sur une emprise contrainte, qui nécessitera la démolition du bâtiment artisanal existant, et la qualité architecturale du projet qui restaurera une qualité de vie à cet endroit de la métropole. Au niveau de la mixité sociale, générationnelle et d'usages du bâtiment, un des objectifs du projet est de concilier accès au logement et mixité sociale et générationnelle, afin de répondre au mieux à la pluralité des attentes. Les 40 logements sont répartis en 19 T2, 17 T3 et 4 T4. La mixité fonctionnelle représente d'ailleurs une des caractéristiques de la ville de demain.

Les prix seront remis ce jeudi 6 juillet à 16h, salle Belle Croix à Orléans, rue du poirier rond, en présence de Stéphane Chouin (vice-président d'Orléans Métropole en charge de l'habitat et du logement), de Laurence Cornaire (adjointe au maire d'Orléans en charge de l'habitat et du logement social) et de Laurent Baude (maire de Semoy).